



Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

JUILLET 2013

CAHIER D'ACTEUR

Contribution du Pays de Saint-Brieuc



► Le Parc Eolien, un enjeu de développement pour un territoire déjà engagé dans la transition énergétique

Le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc, associe 6 Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération de 118 000 habitants, soit au total 64 communes représentant une population de près de 200 000 habitants. Organisé autour de la Baie de Saint-Brieuc avec une façade maritime de 85 kilomètres depuis Erquy/Plurien à l'Est, jusque Saint-Quay-Portrieux/Tréveneuc à l'Ouest, ce territoire naturel constitue une entité, géographique et socio-économique très cohérente.

Territoire de projets, le Pays de Saint-Brieuc s'est constitué en Syndicat Mixte en 2002 et porte 4 compétences, déléguées par les EPCI, en lien avec l'aménagement du territoire (SCOT, SAGE, Pays touristique et contractualisation) qui lui permettent d'être au cœur des problématiques littorales.

Avec la création de l'Agence Locale de l'Energie en 2010 et l'opération VIR'VOLT, il a franchi un pas de plus et s'est engagé dans la transition énergétique, le positionnant ainsi comme territoire à la pointe en matière de réduction de la demande en électricité et de recours aux énergies renouvelables.



Contribution de :

- **Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc**
Centre Héméra, 8 rue des Champs de Pies
22035 SAINT-BRIEUC
Tél : 02.96.58.08.08
www.pays-de-saintbrieuc.org
Président : Gilbert GASPAILLARD

► Un environnement maritime et portuaire offrant des conditions d'accueil favorables et une volonté politique d'accompagner sa mise en oeuvre

Avec 2 ports « candidats » (Saint-Quay-Portrieux et Erquy), la Baie de Saint-Brieuc offre au consortium toutes garanties pour bénéficier des conditions les meilleures pour accueillir le port de maintenance du parc éolien en mer. Les atouts de ces ports mis en avant par les différents acteurs du territoire (cahiers d'acteurs de la CDC de la Côte de Penthièvre, du port de Saint-Quay-Portrieux, de Saint-Brieuc Agglomération, de la Communauté de Communes du Sud Goëlo...) montrent qu'ils sont, tout deux, prêts à accueillir les infrastructures liées à la maintenance des éoliennes en garantissant la pérennité des activités existantes (pêche et plaisance notamment). En positionnant le port de maintenance sur le périmètre du Pays de Saint-Brieuc, le consortium bénéficiera, en outre, de la proximité et du développement des infrastructures de transport (RN 12, BGV...) et des services (hôtellerie, formation, santé, loisirs...) implantés sur le territoire de l'Agglomération de Saint Brieuc, Saint Brieuc étant la ville préfecture du Département des Côtes d'Armor.

Pour toutes ces raisons, il paraît donc inconcevable aux délégués élus du Pays de Saint-Brieuc et leurs partenaires que le port de maintenance ne soit pas situé au cœur de la Baie de Saint-Brieuc.

La base logistique complémentaire au chantier en mer pourra par ailleurs, s'implanter sur le Port du Légué situés sur les communes de Saint-Brieuc et de Plérin qui bénéficie déjà d'infrastructures performantes et dont les perspectives d'évolution permettront de répondre notamment aux besoins pendant la période de chantier (évacuation des produits extraits, acheminement du ciment, avitaillement...).

Afin d'accueillir cette base, le Conseil Général des Côtes d'Armor et Saint Brieuc Agglomération ont en effet, d'ores et déjà, décidé de créer, un Syndicat Mixte qui sera porteur des investissements nécessaires pour réaliser le 4^e quai et les terres pleins indispensables.

► Prendre part à la création d'une filière sur les énergies marines renouvelables

Les élus du Pays de Saint-Brieuc soutiennent l'ambition Les délégués élus du Pays de Saint-Brieuc soutiennent l'ambition d'Ailes Marines de faire émerger, à partir de ce parc, une filière porteuse d'emplois, pérenne et exportatrice qui repose sur le tissu industriel, des équipes de recherche et des filières de formation susceptibles d'accompagner l'émergence de cette filière.

Le Légué



Depuis 2011, Ailes Marines travaille avec les différents acteurs de la formation, dans le cadre de la coordination du Conseil Régional qui pilote un groupe de travail, pour anticiper les besoins en formation et en emplois. Le projet éolien fera appel à de multiples métiers pour lesquelles les formations existent aujourd'hui mais qui seront à renforcer pour faire face aux besoins accrus en main d'œuvre qualifiée et spécialisée dans les domaines de la chaudronnerie ou de souderie par exemple. Aujourd'hui, le principal nouveau besoin en formation concerne la for-

mation des techniciens de maintenance qui seront basés dans le futur port de maintenance. Sa localisation à Erquy ou Saint-Quay-Portrieux permettra la proximité de lycées susceptibles de développer ces nouvelles filières de formation qui n'existent pas aujourd'hui en France. Au-delà des 140 emplois directs prévus sur le port de maintenance, le projet entrainera la création de nombreux emplois indirects, notamment liés à la sous-traitance industrielle pour laquelle la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor s'est mobilisée pour identifier les compétences des entreprises costarmoricaines. Plusieurs entreprises du Pays de Saint-Brieuc sont prêtes à offrir leurs services dans différents domaines liés de près ou de loin à l'éolien; les délégués élus veilleront à ce que le consortium respecte son engagement d'intégrer des ressources locales à toutes les phases du projet.

► Une volonté du territoire de valoriser le parc éolien pour intégrer de nouvelles activités touristiques

Outre les paysages littoraux et ruraux, les richesses patrimoniales, les hébergements et les restaurants, les événements culturels et sportifs qui font l'attractivité du territoire, mais également la diversité des acteurs des mondes associatifs et professionnels... contribuent à animer les lieux, les équipements, pour satisfaire les quelques 60 000 touristes qui viennent chaque jour (en haute saison) sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc. Le tourisme représente la seconde activité économique du Pays de Saint-Brieuc et la première pour de nombreuses communes littorales. Ce secteur, déjà dynamique, bénéficiera des retombées économiques plus ou moins directes du parc éolien.

En terme d'image, le littoral de la Baie de Saint-Brieuc sera le premier territoire français à accueillir un parc éolien off-shore ce qui constituera un axe de communication à valoriser et amplifiera le rayonnement de la Baie.

La relative proximité du parc (à 17 kilomètres d'Erquy et 25 kilomètres de Saint-Quay-Portrieux), sans impact visuel altérant les paysages littoraux, est un atout

Bateaux de pêche



puisque'elle permet d'envisager des excursions de courtes durées sur le site pendant la phase d'installation des éoliennes et pourquoi pas en phase d'exploitation dans le cadre d'animations pédagogiques sur l'énergie éolienne. Les sociétés de transport maritime de passagers sont déjà en place dans les ports de Binic, Erquy et Saint-Quay-Portrieux. En association avec les offices de tourisme et les opérateurs, le Pays touristique de Saint-Brieuc, chargé de la structuration et de l'animation touristique du territoire, jouera, un rôle dans la coordination et la mise en cohérence des actions menées dans ce domaine.



► Tenir compte des activités existantes et prendre en compte l'environnement du site

C'est très légitimement que les professionnels de la pêche en mer se sont mobilisés dès 2007 autour du projet de développement du parc éolien sur la Baie de Saint-Brieuc pour prendre part aux discussions concernant son implantation. La mobilisation des pêcheurs a permis de faire évoluer la zone originelle d'implantation du parc pour préserver le gisement principal de coquilles Saint-Jacques. Les pêcheurs ont également influencé le choix des fondations pour limiter les travaux de terrassement sur les fonds marins. Les délégués élus du Pays de Saint-Brieuc saluent cette mobilisation et soutiennent la profession dans les réflexions qu'elle a engagées avec le consortium pour limiter les impacts du parc, tant l'activité pêche est un volet important de l'économie du Pays de Saint-Brieuc et qu'elle est identitaire pour tous ses habitants.

Aujourd'hui, la vigilance des pêcheurs se porte notamment, et à juste titre, sur les impacts du projet sur les ressources (faune marine), la poursuite des activités de pêche au sein du parc et la prise en compte des contraintes de la pêche dans le choix de positionnement du câble de raccordement et du lieu d'atterrissage. Les délégués élus du Pays de Saint-Brieuc seront aussi vigilants sur ces points.

Le projet éolien porte un certain nombre d'enjeux sur le plan environnemental tant pendant la phase de construction qu'à plus long terme pendant la phase d'exploitation. Même si des protocoles de suivi, des mesures de protection, de compensation sont d'ores et déjà prévus par Ailes Marines, les délégués élus et leurs partenaires professionnels ou associatifs resteront attentifs sur la recherche du moindre impact du projet sur l'environnement tant le milieu marin est riche en biodiversité.

► Conclusion : vers une démarche de gestion intégrée des zones côtières prenant en compte le futur parc

Dès lors que les craintes ont été levées sur les impacts sur les activités de pêche, un large consensus s'est rapidement dégagé entre les collectivités territoriales et les acteurs du Pays de Saint-Brieuc pour soutenir et accompagner le projet de parc éolien. Les délégués élus du Pays de Saint-Brieuc soutiennent le projet mais seront vigilants et attentifs à la capacité du consortium à apporter des réponses aux craintes légitimes des professionnels de la pêche et de manière à limiter les impacts sur l'environnement.

La démarche de Gestion Intégrée de la zone côtière (GIZC) que le Pays de Saint-Brieuc s'apprête à engager en partenariat avec la Région Bretagne sera l'occasion de poursuivre ces réflexions sur l'impact du projet éolien.

Cette démarche nouvelle reposant sur la concertation entre les différents acteurs devrait en effet, permettre d'intégrer des enjeux qui paraissent souvent opposés entre les différents acteurs de l'espace littoral et maritime. C'est donc dans cette perspective, et avec le souci de prendre en compte le futur parc éolien, que le territoire vient de décider de s'engager dans cette démarche.



Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Crédit photos : Eole photos/SM Pays de Saint-Brieuc - CRTB - SM Pays de Saint-Brieuc.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 000 exemplaires.
©Vae Solis Corporate